Le service obligatoire

M. Ralston est très prudent

Il ne se compromet ni ne s'engage, dans sa réponse à M. Hanson au sujet de la conscription pour service outre-mer-Des paroles lourdes de sens de M. Winston Churchill, que rappelle M. Ralston

M. Church et les relations du Canada avec l'Etat français

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 18-III-41 — Le gouverne-ment canadien se propose d'en-faîner environ 120,000 hommes in 1941. Cette armée se partagera n deux groupes: le premier sera composé des 60,000 recrues appedes sous les drapeaux en vertu de à loi de la mobilisation pour subir in entraînement de 4 mois; le seond sera constitué de tous les fommes qui subiront leur entraî-ment pour le service actif. A la la d'un long discours, le ministre de Défense nationale a fait la dictaration suivante: "Je veux in-later sur ce point. Le plan d'enster sur ce point. rânement de quatre mois n'est pas seulement un plau de la loi de la mobilisation, non plus que de l'armée active. C'est un plan d'armée canadienne. Il fournira lui-mène l'entraînement aux renforts u'il faudra envoyer outre-mer, en donant une instruction militaire aux hommes qui se seront enrôlés pour servir outre-mer. En même emps il formera une réserve qui, avec les unités actives affectées à cette tâche, subviendra aux besoins possibles de la défense du Canada". de quatre mois n'est possibles de la défense du Canada". Il est clair que l'on espère qu'un pertain nombre de recrues s'enrôteront dans l'armée active pour l'yice en dehors du Canada.

M. Ralston sait naviguer

M. J. L. Ralston a fait le discours promis vendredi après-midi. D'une pablicié consommée, il a évité de s'engager dans des déclarations hasardeuses et, à son avis, prématurées. Alors que M. R. B. Hanson relouvelait son plaidoyer en faveur le l'extension du plan d'entraînement obligatoire pour le service outremer, le ministre s'est contenté de dire qu'il étudiera toutes les suggestions au'on lui fera. Il im-M. J. L. Ralston a fait le discours de dire qu'il étudiera toutes les Mggestions qu'on lui fera. Il im-porte de lire son discours attentiement. Il nous semble bien évirement. Il nous semple pien evi-dat que le programme actuel d'en-tainement obligatoire est tempo-aire. S'il survenait de nouveaux développements en Europe, il sealt facile au gouvernement de mo-lifier ce programme du tout au out et d'accepter, au besoin, la sug-

gestion de M. Hanson. Le gouver-nement suit une politique essentiel-lement opportuniste. Pour le moment le plan d'entraînement donne les résultats prévus, puisque 25 pour 100 des 76;000 premières recrues ont manifesté le désir de servir dans l'armée active. Ainsi on se rend mieux compte de tout ce que le gouvernement avait dans l'esprit lorsqu'il a proposé la loi de le molorsqu'il a proposé la loi de la mo-

bilisation. M. J. L. Ralston a parlé pendant tout l'après-midi. Dans la soirée M. C. G. Power, ministre de l'Aviation, a pris la parole et exposé le plan d'entraîncment aéronaulique du d'entramement aeronaunque du Commonwealth. Le programme est avancé. On en a hâté le rendement de surprenante façon. Toutefois le ministre n'a pas voulu révéler le nombre d'aviateurs qui ont été en-voyés outre-mer ni celui des gra-dués des écoles d'entraînement. Il a tenu à dire que les savants cana-diens et américains ont joué un rôle important dans le développement des armes que les Anglais utilisent de nuit contre les aviautilisent de nuit contre les aviateurs allemands. Bien que, pour la
grande majorité des Canadiens, le
discours de M. Power fût moins important que celui de M. Ralston, il
méritait lout de même un auditoire
nombreux. Or, tant dans la soirée
que dans l'après-midi, il y avait très
peu de députés de langue française
à la Chambre. Est-ce que la question du service militaire n'intéresse pas nos "remparts"? Et contre
moi, dans ce cas, sont-ils des renquoi, dans ce cas, sont-ils des remparts?

M. Ralston pose des principes

Il serait superflu de donner au texte le discours de M. J. L. Raiston. Il suffit de suivre le fil de sa pensée, ou plus exaclement les méandres de ses idées. Le ministre de la Dégage patient. de la Défense nationale a prétendu répondre à la demande que lui avait faite, vendredi après-midi, M. Howard Green, au sujet de la place occupée par les recrues dans l'ar-mée canadienne en vertu de la loi de la mobilisation. M. Ralston a posé certains principes généraux.

'Suite à la page six)

Une allocution de Pétain

Le chef de l'Etat français annonce la pension de retraite aux vieux travailleurs

Deux autres réformes sociales prochaines: l'organisation professionnelle et le problème de l'habitation

Vichy. - Le maréchal Pétain, | parlant à la radio, a déclaré:

Français, je n'ai pas souvent l'occasion de vous annoncer de bonnes nouvelles. En voici une. La retraite des vieux entre en action. L'Officiel publiera demain la loi la consacrant. Cette réforme était atten-due depuis des années. On vous la promit vingt fois, elle fut ajour-née vingt fois. Je tiens mes promesses, même celles des autres, lors-qu'elles sont fondées sur la justice. La France va donc entreprendre

La France va donc entreprendre un grand geste de sollicitude et d'é-quité. Elle l'entreprend en faveur des vieillards, plus frappés que les autres par la dureté des temps. Certes on ne pourra pas leur don-ner tout le nécessaire. Au moins, leur donners ton ce gu'il est nos ner tout le nécessaire. Au moins, leur donnera-t-on ce qu'il est possible de donner. Pour ceux qui ne possèdent rien, cette modeste pension sera un grand soulagement. Pour ceux disposant déjà de quelques ressources, elle constituera un supplément les mettant à l'abri de la misère.

Plus tard, si Dieu le veut, nous pourrons peut-être améliorer la loi mais il faudra que la situation écomais il faudra que la situation eco-nomique le permette et que le tra-vail ait repris a un rythme nor-mal. Ne nous berçons pas d'illu-sions. A lui seul il ne peut forger la richesse. A lui seul, il ne peut créer la retraite. Ce n'est pas un pays ruiné par la guerre, atteint par la dénatalité, qui pourrait

d'emblée construire grand chose. Ce ne sont pas les pensions qui nourrissent, habillent et chauffent les vieux. Seul le travail des jeunes peut y pourvoir, des jeunes qui cultivent le sol, tissent la laine et le coton et arrachent le charbon aux entrailles de la terre. Pour que les vieilles générations puissent les vieilles générations puissent vivre en repos, il est nécessaire vivre en repos, il est nécessaire que les jeunes générations s'adonnent à un travail obstiné. Or le pays qui n'a plus de jeunes, parce qu'il n'a pas d'enfants, ne peut pas entretenir les vieux. Ce sont là des vérités simples, des vérités claires que vos aînés sans doute oublièrent de vous enseigner. La retraite des vieux travailleurs repose sur la solidarité des classes puisque nous pensions qu'elles sont constituées par les assurances sociales qui proviennent des patrons et des qui proviennent des patrons et des

Voilà donc la grande réforme so-ciale. Deux autres sont sur le chan-tier: une verra le jour prochaine-ment et a treit à l'accomination au ment et a trait à l'organisation professionnelle; une autre lentera de résoudre le grand problème de l'ha-bitation. Je vous en entretiendrai prochainement.

Travailleurs, depuis que j'ap-prends à vous connaître, j'ai le sentiment de vous mieux comprendre et de m'attacher à vous de mieux en mieux. Si nous restons les uns et les autres coude à coude, les plus beaux espoirs nous seront permis.

Le service obligatoire

(Suite de la première page)

L'entraînement militaire obligatoire, en vertu de la loi, a pour but de subvenir aux besoins possibles de subvenir aux besoins possibles de la défense du terriloire canadien. La loi pourvoit expressément à ce que les hommes soient appelés pour le service au Canada ou dans les eaux territoriales canadiennes. (C'est là chose connue sur laquelle les ministres ont beaucoup insisté depuis la mise en vigueur de la loi).

gueur de la loi).
Mais le ministre de la Défeuse na-Mais le ministre de la Defense nationale a rappelé aussitôt la déclaration de M. Winston Churchill à la suite des succès allemands sur le continent européen, déclaration qu'il ne faut pas oublier: "El même si, ce que nous ne croyons pas, cette île ou une grande partie de cette île de la subjuguée et affamée, alors noile ou une grande partie de cette ile était subjuguée et affamée, alors notre empire d'au delà des mers, protégé par la flotte britannique, continuera la lutte jusqu'au moment choisi par Dieu, où le nouveau monde, avec toute sa puissance, se lancera (dans la mêlée) pour la délivrance et le salut de l'Ancien Monde." M. Ralston n'a pas rappelé cette déclaration de M. Churchill pour rien. Il n'a cependant pas explique sa pensée. Etait-ce toutefois bien nécessaire? Le sens de cette citation n'a échappé à personne.

Ce que le Canada a déjà fait

Le ministre a alors analysé ce que le Canada avait accompli depuis bientôt un an: l'envoi d'une deuxième division outre-mer, l'autorisa-tion de constituer une troisième et une quatrieme divisi sation de troupes auxiliaires, l'envoi de troupes à Terre-Neuve, en Islande et aux îles Caraïbes, et d'une autre escadrille aérienne. Le gouver-nement canadien a pris d'autres mesures devant la menace qui s'était dressée soudainement. Ces mesures étaient d'accord avec celles prises par M. Churchill lui-même lorsqu'il avait levé une force de défense lo-cale et procédé à l'enregistrement d'un million de jeunes gens. Au Canada, on demandait de faire plus, non pas moins. On a voté la loi de la mobilisation. On a débuté par un entraînement de 30 jours parce qu'on ne pouvait pas faire davanta-ge alors, d'après le gouvernement et l'étal-major qui avaient étudié les facilités et le matériel d'entraîne-ment dont on disposait à ce mo-Le gouvernement n'a jamais pré-

tendu qu'après un entraînement militaire de trente jours une recrue pût s'incorporer dans une unité

de combat. Cependant, le jeune mobilisé a appris des choses utiles, en vue de sa préparation complète en vue de sa préparation complète pour le service, advenant le cas où il serait un jour appelé pour la défense du Canada. Environ 25 pour cent des recrues ont offert leurs services dans l'armée, la marine où l'aviation. Jusqu'ici les besoins de renforts ont été heureusement faibles. Depuis la troisième et la quatrième divisions, il n'y a pas eu d'appel urgent pour l'enrôlement dans le service actif. On a obtenu des recrues sans difficulté, en impodes recrues sans difficulté, en imposant des contingentements aux dis-tricts militaires. Si le recrutement pour le service actif devait com-mencer pour de bon, il est probable qu'une forte proportion des recrues de trente jours ou de quatre mois désireraient entrer dans le service

Les centres d'entraînement

M. Ralston a insisté sur cette idée, qui semble très importante: l'étaqui semble très importante: l'éta-blissement des centres d'entraîne-ment a été un actif pour le pays, en ce sens que l'on est maintenant en mesure d'entraîner les renforts qui pourront être requis pour les formations déjà autorisées. En d'autres termes, si nous n'avions pas ces centres d'entraînement, il nous faudraît les établir, afin d'en-traîner les renforts qui pourraient nous faudrait les établir, afin d'én-traîner les renforts qui pourraient être requis". M. Ralston a admis d'emblée les inconvénients et les insuffisances de l'entraînement de trente jours. Du point de vue de l'emploi dans l'industrie, on peut maintenant se permettre de prolon-ger la période à quatre mois. On établira sans doute des catégories établira sans doute des catégories "d'emplois réservés" indispensables à l'industrie. Grâce à un entraînement de quatre mois, dont deux pour l'entraînement général et deux pour l'entraînement spécialisé, les recrues seront bien préparées si jamais elles sont appelées à combat-Lorsque le programme actuel sera en plein mouvement, on comptera continuellement 40,000 soldats et recrues dans les camps.

Chaque mois, 10,000 hommes sortiront des camps et 10,000 y entre-ront. De ces 10,000 hommes, la moitié sera formée des recrues de quatre mois et l'autre moitié des membres de l'armée active. S'il faut augmenter le nombre des soldats de l'armée active, on fixera en conséquence celui des recrues appelées en vertu de la loi de la mobilisation. Cela sera-t-il suffisant pour la défense du Canada? A l'heure actuelle la réserve se com-pose de 102,019 hommes et des 76,128 recrues ayant subi leur entraînement de trente jours. Les recrues, lorsqu'elles sont dans la réserve, ont les mêmes devoirs que tout autre membre de la réserve. En vertu de la loi de la mobilisation, elles peuvent être appelées en tout temps. Si l'on dispose de l'équipement et des facilités requis, les mobilisés subi-ront un entraînement annuel. Le problème à résoudre n'est pas d'exiger d'eux un entraînement supplé-mentaire, mais de leur fournir l'équipement et les facilités dont ils

Des engagements

ont besoin.

M. Bence, député conservateur

(Saskatoon). — A propos de l'en-traînement dans les unités de ré-serve, est-ce que les hommes qui s'y enrôlent doivent s'engager à faire du service actif?

du service actif?

M. Ralston. — Il n'y a aucun règlement qui l'exige.

M. Bence: Il y en a dans certaines régions, n'est-ce pas?

M. Ralston: Pas que je sache.
D'après les instructions données, les officiers doivent voir à ce que, dans la mesure du possible, les hommes appartiennent à une caté-gorie qui, du point de vue médical, les rend acceptables (dans le service actif).

M. Bence: Ce n'est pas ce que je

M. Raiston: Il n'y a pas d'autres instructions que celles-là. M. Bence: J'ai vu dans les jour-

naux de ma ville une déclaration portant que l'on n'accepte aucu-ne recrue dans le second bataillon a moins qu'elle ne s'engage à passer dans l'armée active.

M. Ralston: C'est le second bataillon qui est responsable de cela.

On n'a pas agi d'après mes instruc-

M. R. B. Hanson: (chef de l'opposition): A-t-on autorité pour agir ainsi? Ce ne me semble pas être la

M. Ralston: Je suppose que l'officier commandnat pourrait dire: "Je n'accepte personne qui ne consente à servir outre-mer".

M. Hanson: Un peu de pression...

M. Hanson et la conscription

Le chef de l'opposition est ensuite revenu sur l'idée qu'il exprimait vendredi après-midi, à savoir l'ex-tension du programme d'entraîne-ment militaire obligatoire pour le ment mintaire obligatoire pour le service outre-mer. A son avis, si la situation empire en Europe, il faudra en venir à sa proposition. Pareille politique dépendra naturellement de la marche des événements. A l'heure actuelle, ce n'est pas nécessaire, mais il faut prévoir l'avenir. Il s'agit donc de déterminer comment le gouvernement pourra tirer le meilleur parti des jeunes mobilisés pour le service non-actif

mobilisés pour le service non-actie et pour le service actif.

M. J. L. Ralston a promis d'étudier toutes les suggestions qu'on lui faisait. Jusqu'à présent l'enrôlement a donné un rendement suffisant. Tant que l'on n'aura pas besoin d'hommes pour l'armée active, l'accesion de s'enrôler sera limitée. l'occasion de s'enrôler sera limitée.

Le cas de la "Saturday Night"

l'occasion de s'enrôler sera limitée.

Le cas de la "Saturday Night"

Au début de la séance le gouvernement a mis un soin particulier à répondre aux accusations dont il était l'objet. Personne ne l'en blâme. Il s'agit pour lui de conserver la confiance publique. Il s'efforce de démontrer l'inexactitude de certains reproches que lui font les journalistes et les oppositionnistes. Hier après-midi deux ministres ont bien répondu aux critiques. M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, a relevé une interpellation que faisait le chef de l'opposition la semaine dernière. Un certains Politicus, correspondant parlementaire de la Saturday Night de Toronto, avait prétendu à deux ou trois reprises que la Gendarmerie royale avait enquêté sur le cas de deux journalistes de Toronto: Mlle Judith Robinson et Oakley Dalgleish, à cause de leur attitude vis-à-vis du gouvernement. M. Lapointe a prouvé qu'il s'agit là d'une affaire vieille de près d'un an, et qui n'a rien à voir aux critiques que les journalistes font du gouvernement. Par conséquent, la liberté de la presse est sauve.

Quant à M. Ralston, il a répondu point par point à toutes les insinuations que M. Hanson a faites vendredi après-midi au sujet du prix du bois utilisé dans la construction du camp d'entraînement de Debert, Nouvelle-Ecosse, M. Hanson avait prétendu s'y bien connaître dans l'industrie du bois. M. Ralston lui en a fait voir de toutes les couleurs. Non seulement le prix navé par le ministère de

M. Ralston lui en a fait voir de toutes les couleurs. Non seulement paye n'était pas nblait être la Défense nationale trop élevé, mais il semblait être inférieur à d'autres prix qui ont cours sur le marché. Pendant une bonne demi-heure M. Ralston est redevenu l'avocat dangereux qu'il était lorsqu'il siégeait à la gauche du président de la Chambre et qu'il mettait en pièces les budgets de M. Bennett, Hier après-midi, M. Hanson aurait bien voulu que le ministre de la Défense n'insistât pas tant sur l'affaire du bois. Mais le ministre a pris un évident plaisir à le mettre en ridicule posture. M. Ralston s'est bien amusé. Il a oublié les soucis de son ministère.

M. Church, la France et M. King

Une question qui semble faiiguer énormément M. T.-L. Church, dé-puté conservateur de Toronto-Broadview, est celle de nos relalions diplomatiques avec la France. M. Church avait de nouveau inscrit au feuilleton les demandes de ren-seignements suivantes: "1. Pourquoi le Canada ne reconnaît-il pas le gouvernement provisoire du gé-néral de Gaulle? 2. Vu les nou-velles demandes de l'Allemagne à Vichy, vu la nouvelle politique de guerre contre la Grande-Bretagne, telle qu'annoncée par le premier ministre adjoint, l'amiral Jean Dar-lan, le 10 mars (1941), le Canada reconnaît-il encore le gouverne-ment de Vichy? 3. Ce gouverne-ment possède-t-il encore une légation à Ottawa, où celle-ci est-elle située, qui est le chef et quels sont les membres du personnel de cette légation? 4. Exerce-t-on une surveillance sur cette légation? 5. Le Canada maintient-ils un envoyé ou un consul général en France auprès du gouvernement de Vichy? Si oui, où et quelles sont ses fonc-tions? 6. Le gouvernement a-t-il entretenu quelque correspondance avec le gouvernement de Vichy, ou avec le gouvernement de la Grande-

Bretagne au sujet de cette affaire?" Le gouvernement a répondu hier à M. Church que la position du Canada par rapport au gouvernement de Vichy est exactement la même qu'auparavant, ainsi que l'ou a répondu déjà à maintes reprises à la Chambre. Il y a une légation française à Ottawa, sous la direction d'un ministre plénipotentiaire, M. René Ristelhueber. En vertu du M. René Ristelhueber. En vertu du droit international et de la prati-que généralement suivie, les légaque généralement suivie, les léga-tions ne font jamais l'objet d'une inspection. Par ailleurs M. Pierre Dupuy, ancien secrétaire de la léga-tion canadienne à Paris, est chargé d'affaires du Canada auprès des gouvernements de France, de Bel-gique et de Hollande. En outre, le gouvernement canadien a échangé es lettres avec ou le gouvernement Grande-Bretagne au sujet de la si-tuation. Enfin, on a répété à M. T. L. Church, que l'on n'a pas re-connu le gouvernement français provisoire du général de Gaulle, pour l'excellente raison que le chef des Français libres n'avait pas établi de gouvernement.

Le ministère canadien avait fait exactement la même réponse à M. Church en décembre dernier. L'insistance du député conservateur de Toronto-Broadview est étrange dans les circonstances. On sait que M. Mackenzie King souhaiterait qu'on parlât le moins possible de nos relations diplomatiques avec la France. Il reconnaît la nécessité d'enfretenir ces relations. Il est tout probable que l'Angleterre est heureuse de pouvoir compter sur la présence d'un chargé d'affaires canadien en France. Mais des Canadiens paraissent déterminés à ne pas l'admettre. Pensent-ils que les intérêts de la Grande-Bretagne et du Canada seraient mieux servis si notre pays rompait toute relation diplomatique avec le gouvernement de Vichy? Leur attitude ne sert qu'à agiter l'opinion publique au Canada.

On peut être absolument certain que M. Mackenzie King suit de très près les progrès de la situation internationale et qu'il est donc plus en mesure que quiconque de prendre les décisions qui s'imposent quant à la France en particulier. Léopold RICHER